



Aux Brancardiers en hôtel

Votre mission

Vous avez été choisi...

Vous avez accepté d'être Brancardier de personnes malades en Hôtel : je vous remercie.

Soyez un *ouvrier de paix* : on obtient plus par un sourire que par un ordre, il est silencieux et ne stresse pas la personne à qui l'on s'adresse.

Dates à retenir

Votre présence est vivement souhaitée : à la journée de lancement du pèlerinage.

Une invitation indiquant la date et le lieu vous parviendra.

Vous pouvez aussi consulter le site web <http://www.hospitalite-yvelines.org> à l'onglet Actualités

Le service en hôtel

Le service qui vous est demandé consiste à rendre le plus confortablement possible l'hébergement des personnes malades qui vont séjourner à l'hôtel en les aidant selon la nécessité de leurs besoins.

Si leur état nécessitait des soins médicaux et paramédicaux, le signaler au responsable de couleur qui fera le nécessaire.

Les tâches du service en hôtel

Une aide aux gestes quotidiens

Votre service sera d'aider les personnes malades pour tous les gestes qu'elles peuvent difficilement effectuer elles-mêmes mais en leur laissant une certaine autonomie (*se rappeler que ces personnes vivent à leur domicile*).

Brancardage

Vous devrez conduire les personnes accompagnées, de l'hôtel jusqu'aux lieux de cérémonies, aux piscines, ou encore pour les sorties en ville.



Un accompagnement de proximité

Vous vivrez dans la proximité des personnes malades hébergées en hôtel :

- prière commune,
 - repas,
 - déplacement, etc.
-

Ménage

Le ménage est assuré par le personnel de l'hôtel, vous n'avez pas à vous en occuper mais veiller à ne pas laisser du désordre.

Communications avec votre responsable

- Notez bien le numéro du téléphone mobile de votre responsable : en cas de doute ou de difficulté, appelez-le sans délai (*coordonnées dans le livret du pèlerinage*).
 - Communiquez lui aussi votre numéro de mobile et restez joignable s'il a besoin de vous contacter.
-

Mouvements des personnes malades et visites

Accompagnement dans les déplacements

- Vous aurez à amener les personnes malades aux différentes célébrations, en respectant les horaires de celles-ci.
 - D'une manière générale, les personnes accompagnées peuvent se déplacer mais quelques fois difficilement et sont fatigables. L'utilisation d'un fauteuil mécanique mis à disposition nominativement est obligatoire pour les déplacements. Toutefois, la personne accompagnée qui le souhaite et qui le peut est autorisée à marcher à côté, au bras du brancardier, sous condition de prendre le fauteuil indispensable pour le placement dans les lieux de célébration. A l'issue de celle-ci, le brancardier doit impérativement raccompagner la personne qu'il a prise en charge.
-



Surveillance de jour

- Lorsqu'une personne malade souhaite restée à l'hôtel pour cause de fatigue ou de convenance personnelle, une permanence par un accompagnant doit être assurée à l'hôtel, pour une surveillance.
 - De même que si une personne malade devait revenir à l'hôtel en cours de célébrations, elle doit être raccompagnée et son accompagnant doit rester auprès d'elle. Prévenir le responsable.
-

Sorties en ville

- Les sorties en ville pour les achats en dehors de celle prévue au programme de l'Hospitalité ne doivent pas se faire systématiquement ; sans être trop rigide et tout en respectant la liberté de chacun, les cas sont à adapter et doivent avoir l'autorisation du responsable de Couleur en hôtel.
 - En aucun cas une personne malade ne doit sortir seule, elle doit toujours être accompagnée de son hospitalier (ière).
 - Vous devez respecter les règles de déontologie de tout hospitalier en particulier en refusant d'accompagner une personne malade au tabac, et plus particulièrement dans un bar en vue de consommer de l'alcool.
-

L'animation spirituelle au sein de la Couleur

Le soutien spirituel

Les aumôniers sont disponibles pour tout service auprès des personnes malades et des hospitaliers.

Le sacrement des malades

Si un pèlerin malade désire recevoir le sacrement des malades, relayez l'information à votre Aumônier de Couleur.



Nous vous remercions de votre collaboration et de votre dévouement.

Jean-Louis GLORIAN et Albertine Chabot
Président et Vice-Présidente de l'Hospitalité

☞ Afin d'améliorer le service, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.